

Image not found or type unknown



Fichage banque de france et lever de ce dernier

Par **merou 1968**, le **20/11/2008** à **16:18**

Bonjour. Je suis propriétaire d'une villa expertisée a 350000 euros et je suis fiché par mon organisme de crédit immo pour un montant de 14000 euros. Ces derniers m'ont notifié devoir rembourser la totalité de la somme allouée. Malheureusement, malgré des entrées d'argent relativement conséquent, je ne trouve pas la possibilité de racheter mon crédit pour cause de fichage. Existe t'il la possibilité de lever temporairement ce fameux fichage car de nombreux banquiers sont prêt a me suivre dans mon opération de rachat. En effet ma villa couvre largement le montant du prêt demandé. rnMerci de répondre rapidement car j'ai peur ue mon organisme me saisisse la villa.

Par **HUDEJU**, le **20/11/2008** à **17:06**

BonjourrrnrIl est possible de faire une levée temporaire de fichage mais à condition d'avoir une décision de justice confirmant cette dette .rnJe présume que votre organisme de crédit immobilier a une hypothèque sur votre bien mais en cas se saisie immobilière , vous pouvez saisir le juge d'exécution car l'on ne vend pas un bien de 350 000€ pour 14000 € de dettes , le juge vous accordera des délais de paiements .

Par **juri15**, le **21/11/2008** à **10:31**

Une solution serait de tenter d'obtenir un prêt dans un banque étrangère, éventuellement

(allemagne, belgique, en exposant votre situation).
Une autre est de vous adresser à un
courtier en crédit qui connaîtra peut être un établissement pouvant vous
aider.
Cordialement,
Juri15